COMPTE RENDU REUNION EN MAIRIE DE SAINT PARDOUX MORTEROLLES

Date : lundi 14 décembre 2021

Personnes présentes :

* Le Maire Mr PATAUD Patrick (PP dans le texte)
* 1er Adjoint Mr CANFORA Carmine (CC dans le texte)
* 2éme adjoint Mr BORDES Gilbert (BG dans le texte)
* Mr Robert COUVREUR adhérent VITHEC (RC dans le texte)
* Mr Jean Claude CHAMPEYMOND Président de VITHEC (JCC dans le texte)

**JCC** fait la présentation des VITHEC expliquant que dans un premier temps l’action est orientée essentiellement vers l’information faite aux habitants des 6 communes directement concernées et également des 11 communes riveraines, palliant ainsi le manque d’information de la part des promoteurs éoliens et des municipalités . Cette information se fait par un site internet sur lequel nous regroupons les informations que nous prenons principalement auprès de EDF R mais aussi par l’intermédiaire des municipalités concernées .

**BG** explique que 2 projets ont été présentés à la commune, l’un par EDF R et l’autre par l’Espagnol IBERDROLA qui a retenu toute l’attention de la municipalité puisque l’implantation de 4 à 6 éoliennes se situerait sur des terrains communaux \* ou l’exploitation forestière (600 hectares de plantation) apporte déjà une manne financière au budget communal qui est pour l’année 2021 de 1.800.000 euros .

Les baux emphytéotiques présentés par EDF R ont été refusés par la commune, une convention de réservation a été signée avec IBERDROLA, les baux définitifs devant être signés approximativement en 2026, d’autres mats de mesures de puissance et régularité des vents devant être implantés d’ici là .

**PP** précise que cette convention de réservation rapporte déjà à la commune et que tout cet apport supplémentaire profitera aux administrés par des améliorations d’infrastructure notamment du réseau routier et du réseau d’assainissement .

**CC** précise que compte tenu du budget de la commune, même si les éoliennes ne sont pas vraiment indispensables, si la commune refusait le projet, l’implantation se serait faite sur des terrains privés alors autant que ce soit la commune qui le fasse .

**JCC** et **RC** demandent si de l’information est régulièrement apporté aux administrés sur l’avancement du projet et si une consultation de la population est prévue .

**PP** indique que IBERDROLA propose de faire des réunions d’information à la population avant que soient signés les baux définitifs et que l’information faite est suffisante la commune étant petite les informations circulent naturellement.

**JCC** et **RC** remarquent que IBERDROLA comme tous les promoteurs éoliens propose de l’information à la population lorsque le projet est bouclé et qu’il n’y a plus aucune discussion possible .

Quelle hauteur prévoit IBERDROLA pour les éoliennes ?

**PP** indique que IBERDROLA implantera des éoliennes dont le mat fera 65 m de hauteur avec des pales de 40 m soit 105 m au total .

**JCC** indique que ce genre d’aérogénérateur se faisaient il y a 15 ou 20 ans et produisaient 0.8 à 1 MW maximum, aujourd’hui la hauteur se situe entre 150 et 220 m et ces installations produisent 2.5 à 3 MW par éolienne . Pourquoi IBERDROLA se priverait d’un tel écart de rentabilité ?

Sans nier les aspects de nuisances à la population riveraine d’un ensemble industriel éolien, lesélus représentants de la municipalité sont unanimes pour déclarer que le « jeu en vaut la chandelle »

**JCC** et **RC**  évoquent le jugement de la cour d’appel de TOULOUSE en date du 8 juillet 2021 qui reconnait comme victimes des habitants à proximité d’un site industriel éolien, également que l’existence du « syndrome de l’éolien » et la dégradation de la valeur des biens immobiliers justifient une condamnation et un dédommagement important de la part du promoteur éolien.

Les trois représentants de la municipalité de Saint Pardoux Morterolles indiquent que cet aspect des choses n’a pas encore été étudié .

\*Suite à présentation de ce compte rendu à la mairie de Saint Pardoux Morterolles , avant mise en ligne, il nous a été demandé de manière autoritaire, de retirer cette phrase du compte rendu

Nous n’avons pas compris pourquoi ces chiffres, qui nous ont été donnés de manière spontanée, devraient être censurés en nous imposant un compte rendu tronqué .

Dans l’immédiat et faute qu’une explication nous ait été fournie, nous avons décidé de maintenir le compte rendu sous sa forme initiale, parfaitement représentatif des propos tenus .

Nous avons cependant tenu à authentifier ces informations (voir liens ci-dessous)

Nous rappelons à la municipalité de Saint Pardoux Morterolles qu’un droit de réponse lui est proposé, sans censure, sur notre site .

<https://www.commune-de-saint-pardoux-morterolles.fr/images/Conseil-Municipal/Proces-Verbaux/PV-du-CM-du-14-04-2021.pdf>

[https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/saint-pardoux-morterolles- enquete-ouverte-suite-a-des-degradations-d-arbres-et-de-machines-forestieres-2193448.html](https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/saint-pardoux-morterolles-%20enquete-ouverte-suite-a-des-degradations-d-arbres-et-de-machines-forestieres-2193448.html)